

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 novembre 2008

Membres présents : MM SEGNERE, DAUTAN, FERRATO, VERGES, CARRERE, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, PUJO, ROUILLON, SARRAIL, TILHAC-PINOT, TRALLI

A donné procuration : M SEAS

➔Point sur l'adhésion à Gespe-Adour-Alaric

Monsieur le maire rappelle la réunion qui a eu lieu à Horgues le 22 octobre dernier avec les élus de la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric et les élus de Horgues délégués pour siéger dans l'assemblée communautaire. L'entrée doit avoir lieu au 1^{er} janvier 2009 mais ces derniers ont été invités à d'ores et déjà assister aux réunions de commissions de la communauté auxquelles ils seront convoqués.

Ont été évoquées, les compétences transférées :

- Compétences obligatoires : aménagement de l'espace et développement économique.
- Compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement (ordures ménagères et déchetterie, aménagement de parcours...), voirie (entretien et gestion.)

Précisions sur :

- La déchetterie qui devient intercommunale : une adhésion de toutes les communes de GAA permettra de passer de 42 € par habitant actuellement à 19 €.
- Le tri sélectif pratiqué par la communauté appliqué à Horgues entre juin et septembre 2009.

➔Point révision PLU

Monsieur le Maire indique qu'un travail a été réalisé à partir du projet proposé par l'ancienne municipalité. Certaines orientations restent à préciser avec le Bureau d'Etudes AMIDEV.

➔Soirée de soutien aux commerçants sinistrés : 21/11/2008

Il est prévu :

- soirée sous chapiteau chauffé
- buffet : 10 € l'entrée gratuit enfants de moins de 10 ans
- urne à disposition à la mairie pour dons (chèques à établir au nom du CCAS de Horgues qui répercutera)

➔Point réunions de quartiers

Trame du déroulement de ces 3 réunions :

- état des travaux réalisés
- information sur l'adhésion de Horgues à GAA et les conséquences en pratique
- ouverture aux questions des participants
- noter les personnes qui seraient intéressées pour participer à des « corvées » d'entretien du village avec « casse-croûte. »

A l'issue des trois rencontres, une réunion de synthèse à laquelle des représentants des quartiers seront invités à assister, aura lieu afin de s'accorder sur les priorités, d'acter de ce qui est réalisable ou pas.

→ Budget 2009

La commission des travaux est invitée à se réunir dès maintenant afin que celle des finances puisse commencer à articuler le budget autour des dépenses prévisionnelles.

Monsieur le Maire expose le bilan des subventions obtenues en 2008 :

Il a été attribué à la commune 86 000 € HT de subventions pour 160 000 € HT de dépenses subventionnables.

→ Point CCAS

Rappel du nom des membres non élus siégeant au CCAS : MM LELEUX, SCHOEN, LONCA, OLALLA, VALLENARI

- Dans le cadre du CCAS, une première sortie a eu lieu dans le Gers alliant culture et gastronomie Elle s'adressait aux personnes du village à partir de 60 ans et une vingtaine de participants se sont inscrits auxquels la journée a été offerte. Nous savons qu'ils ont vraiment apprécié cette journée et sont chaleureusement remerciés pour leur participation à cette nouvelle initiative.
- Monsieur le Maire fait part de son souhait de mise en place d'un service de transport des jeunes les week-end, la nuit, vers les lieux de sorties ;

→ Questions diverses

1) *Centre commercial*

Exposé des demandes des commerçants et professions libérales à l'occasion de la reconstruction :

Madame Emeline MARQUETTE, podologue à Horgues, a demandé à louer le local commercial appartenant à la commune à échéance du bail consenti aux précédentes locataires qui ne souhaitent pas poursuivre leur activité.

Mademoiselle Sandrine CAZAUX et Monsieur Sébastien CAZAUX, propriétaires du dépôt de pain-pâtisserie, dans un courrier en date du 3 novembre 2008, sollicitent la municipalité à l'occasion de la reconstruction du centre commercial pour la réalisation du projet suivant :

- acquisition du local commercial appartenant à la commune pour l'agrandissement de leur surface d'exploitation de 50 m² (en possèdent actuellement 53m²) afin de pouvoir réaliser un laboratoire de fabrication qui permettrait, présence des boulangers dès 3h du matin dans le centre,
- Les membres du conseil municipal, après délibération, décident de donner un accord de principe à Mlle et Mr CAZAUX faisant prévaloir tous les intérêts de l'agrandissement de cette entreprise sur la commune : avoir à Horgues une Boulangerie-Pâtisserie Artisanale et non plus un simple point de vente, création d'emplois, occupation du centre la nuit dès 3h du matin.

Mme Sabrina DUCLOS, propriétaire du pressing, dans un courrier en date du 4 novembre 2008, souhaite également acquérir une surface d'exploitation plus importante dans son local reconstruit, à savoir 1 m en largeur de plus sur 7 m de long. Il est également décidé de donner un accord de principe à Mme DUCLOS.

Mlle ST-JEAN, Alimentation Bigourdane, locataire du local communal qu'elle n'exploite plus depuis quelques années, a demandé le remboursement par la mairie de certains aménagements intérieurs réalisés à l'ouverture de l'épicerie.

Les membres du conseil municipal décident de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

2) *Urbanisme et voirie*

- *Impasse MOLINER :*

Compte tenu du bon état de la voirie réalisée très récemment, il est décidé de donner un accord de principe pour l'entrée de cette impasse dans le domaine public. Le coût de l'éclairage public et des frais d'acte sera cependant examiné avant toute conclusion.

- *Impasse Belle-Vue :* à la demande du cadastre, lors du remaniement cadastral réalisé sur la commune ces derniers mois, cette voie peut être intégrée au domaine public.

- *Aménagement du CD 935 en traversée de Horgues :* Monsieur MERLIN, secrétaire général de la préfecture, a proposé, lors d'un entretien avec Monsieur le Maire pour acter de l'adhésion de Horgues à Gespe-Adour-Alaric, une aide à la coordination des différents services pour la réalisation de ce projet communal qui devrait inclure l'aménagement du tourne à gauche, prévu voici quelques années, pour accéder au centre commercial.

3) *Travaux*

- Les délégués au syndicat d'eau potable (MM PUJO et TRALLI) sont chargés de faire le point sur l'état des bornes à incendie en s'appuyant sur le dernier rapport réalisé par le SDIS.

- Monsieur CARRERE examinera, pour réponse début 2009, les doléances des habitants de l'impasse des Asphodèles que les remblais ne suffisent plus à rendre praticable pour l'accès aux habitations (réponse début 2009.)

- Le Conseil Municipal délibère pour le transfert du FAR 2008 (16 241 €), attribué initialement pour l'aménagement de la maison des associations (locaux aujourd'hui rénovés pour le salon de coiffure suite à l'incendie.) vers des travaux de mise en sécurité et rénovation du centre de loisirs.

- Suite aux dégradations de l'abri des écoles, aux plaintes des riverains, à leurs craintes pour certains, il est décidé de fermer le local la nuit et pendant les vacances scolaires avec une grille. Il est demandé de transmettre à MME ROUILLON toutes les plaintes que la municipalité pourrait avoir à déposer suite à des incivilités.

- *Plan éclairage public* : M MARTIN, en charge de l'éclairage public, rappelle que la commune avait sollicité le SDE pour la réalisation d'un plan réactualisé répertoriant tous les points d'éclairage public de Horgues. Ce document est parvenu en mairie assorti d'un inventaire renseigné sur l'état des équipements. Un certain nombre de points lumineux s'avèrent vétustes et leur nombre est à augmenter. Ces travaux seront programmés dans le cadre d'un plan quinquennal qui sera mis en place en collaboration avec le SDE.
- Délibération sur *le taux de la redevance gaz* que la commune doit percevoir pour occupation du domaine public : 80% pour le linéaire et 100% de coefficient.
- *Eclairage terrain de foot* : les poteaux côté nord seront posés vers le 20/11/2008.
- Les ralentisseurs de la rue de l'Agriculture sont installés.

4) Divers

Apéritif dînatoire de fin d'année avec les employés communaux, les élus et leurs conjoints le 12 décembre au Bar de la Place.

En conclusion, Monsieur le Maire fait un bilan au 5 novembre de la réalisation du programme proposé lors de l'élection municipale. Les 30 points du programme sont rappelés et classés « faits, en cours, à faire » et les membres de l'assemblée invités à poursuivre leur travail dans le sens de cette feuille de route.

Fin de la séance : 22 H

Le Maire
Jean-Michel SÉGNERÉ

○○○○